

## RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUILLET 2008 à 19 h 00

L'an deux mil huit ,le mardi vingt-deux juillet, à 19 heures 00, le conseil municipal, dûment convoqué le 15 juillet 2008, s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Julien TISSANDIER, Maire.

**Présents** : J. TISSANDIER, J. ARNAUD, P. DESTRIEUX, S. ARCHAMBAUD, A. CLEMOT, E. GUELIN, C. MARC, S. MAZUREAU, JM. BOYER, J-P. VELEZ, MG de SAMIE

Madame Marie-Georges de SAMIE a été élue secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion du 27 juin 2008 a été approuvé à l'unanimité.

### TRAVAUX ENFOUISSEMENT RÉSEAUX

Les projets de travaux pour : les Martineaux, les Charpentières et Peuplat ont été approuvés à l'unanimité. Monsieur le Maire a reçu les pouvoirs pour faire les demandes de subventions. Les échéances des dits travaux ne seront remboursables qu'à compter de l'an 2011 a priori.

### DEMANDE DE SUBVENTION 3<sup>ème</sup> TRANCHE DGE - QUARTIERS : PEUPLAT - LES MARTINEAUX - CHARPENTIÈRES

Considérant les problèmes de sécurité rencontrés dans la traversée du village et suite aux dégâts subis aux installations électriques et téléphoniques par la tempête de 1999, le conseil municipal décide de poursuivre son programme pluriannuel de restructuration de ses équipements et de ses aménagements paysagers. Les travaux sont estimés à :

|   |              |
|---|--------------|
| - Enfouissement des réseaux EDF et FRANCE TÉLÉCOM | 128 338 € HT |
| - Restructuration de l'Espace Saintonge           | 1 455 € HT   |
|   | 129 793 € HT |

La commune sollicite la DGE sur la part restant à sa charge, soit sur 94 740 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de :

- poursuivre le programme pluriannuel engagé après mise en oeuvre de l'assainissement,
- mandater Monsieur le Maire pour solliciter les concours de l'État (DGE), du Conseil Général (Fonds de revitalisation des petites communes),
- autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte administratif attaché à cette opération.

### BULLETIN MUNICIPAL

Sébastien Archambaud a expliqué que le bulletin de juillet n'aurait pas trop de changements, hormis la couverture et quelques articles. Une réunion est prévue en septembre/octobre pour

la préparation du nouveau bulletin de décembre en vue d'exposer le projet global lors du conseil municipal de novembre au plus tard.

## **ADOPTION DES NOUVEAUX STATUTS DU SYNDICAT INFORMATIQUE DE CHARENTE-MARITIME ET DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS**

Le Syndicat Informatique est un syndicat mixte dans lequel chaque collectivité, quelle que soit sa taille, peut être représentée par son délégué lors du Comité Syndical.

Étant donné les contraintes d'agenda qui peuvent empêcher le délégué d'être présent lors des Comités Syndicaux, les statuts du Syndicat Informatique ont été modifiés, à l'occasion du Comité du 28 mai dernier, afin d'instaurer la désignation de deux délégués suppléants.

Il est proposé aux membres de l'assemblée de valider les nouveaux statuts du Syndicat Informatique et de désigner comme représentants de notre collectivité auprès de ce Syndicat :

Titulaire : Joël ARNAUD  
Suppléant : Jean-Marie BOYER  
Suppléant : Stéphane MAZUREAU.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

## **PLAN DÉPARTEMENTAL DES ITINÉRAIRES DE PROMENADE ET DE RANDONNÉE**

La Loi n° 83.663 du 22 juillet 1983, complétant la Loi n° 83.8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition de compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'État, a confié aux Départements le soin d'établir un Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée. Le Conseil Général de la Charente-Maritime a décidé la mise en oeuvre de ce plan.

Le Maire expose au Conseil Municipal la possibilité de faire figurer, sur le plan départemental, les itinéraires définis sur la commune, dont tout ou partie des chemins ruraux.

Conformément aux dispositions de l'article L361-1 du Code de l'Environnement, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, demande l'inscription des chemins ruraux ci-annexés à la présente délibération (cf. liste jointe).

S'engage, pour les dits chemins à :

- ne pas vendre, sauf impérieuse nécessité et avec proposition d'un chemin de substitution rétablissant la continuité du sentier de randonnée;
- empêcher l'interruption du chemin par des clôtures ;
- conserver leur caractère public et ouvert ;
- en accepter, le cas échéant, le balisage ;
- faire figurer ces chemins dans les documents d'urbanisme de la commune.

## **ORGANISATION DE LA SÉCURITÉ À L'ESPACE SAINTONGE**

Stéphane MAZUREAU a exposé son projet de plan de dispositif de sécurité et d'évacuation d'urgence de la salle des fêtes. Le travail est en cours. Ce plan sera joint au contrat de location de la salle .

Il a été envisagé de mettre un autre extincteur dans la petite salle. Cet extincteur supplémentaire est indispensable si les deux salles sont louées à deux personnes différentes le même jour.

Afin d'assurer aux utilisateurs de la salle un accès au compteur EDF de la salle en cas de coupure de courant intempestive tout en préservant les installations du club informatique, il a été envisagé de mettre une porte à l'entrée du hall du premier étage.

Une vérification de l'installation électrique sera faite afin de remédier aux coupures de courant.

## **RÉPARATION DU GRAND CHEMIN CHAUSSÉE**

Monsieur le Maire rappelle au conseil que le Grand Chemin Chaussée a été détérioré lors de la déviation des travaux de remise en état de la traverse.

Un devis a été demandé à la SO. PO. TP pour remettre en état la partie du Grand Chemin Chaussée sur le territoire de notre commune, son montant est de 151 950 € HT. Le budget communal ne pourra pas y satisfaire intégralement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal sollicite une participation du Conseil Général de 75 %, la somme restant due sera prise en charge par les fonds propres de la commune, et charge Monsieur le Maire de signer tout document relatif à cette affaire.

## **CONCENTRATION DE MOTOS DES 13 et 14 SEPTEMBRE 2008**

Ce raid a été annulé sur la commune de Rouffiac pour des raisons pratiques (problèmes de raccordement électrique)

## **ADELFA**

Suite à la réunion du 4 juillet dernier, une prochaine réunion publique de présentation se tiendra à Montils avant que les communes fassent leur demande d'adhésion ; la commission ADELFA se réunira début 2009 pour prendre en compte les demandes d'adhésion.

## **VISITE DE MADAME TAILLEMITE (Archiviste de Jonzac)**

Madame Taillemite a effectué cette visite le 23 juin 2008 .

Après avoir inspecté les locaux, les divers registres, l'état général des archives et la façon de les entreposer, elle nous a donné ses conseils concernant les vieux registres en mauvais état (3), la protection des registres anciens paroissiaux comme civils. Les registres sont à conserver dans une armoire métallique à l'abri de la poussière et de la lumière.

Elle nous demande aussi :

- de revoir la disposition du local d'archives afin que celui-ci soit destiné exclusivement aux archives,
- de faire une brochure reliée en toile de la collection totale de notre bulletin municipal pour les archives de Jonzac. Elle nous conseille vivement de nous constituer, pour la mairie, quatre collections de ces bulletins municipaux, afin qu'ils puissent être consultés par des personnes en recherche de documentation.
- de voir pour la restauration des registres et du cadastre napoléonien en utilisant les subventions allouées aux mairies,
- de mettre, en deux endroits différents et bien à cheval, les cachets sur le registre des délibérations des conseils municipaux.

Elle a remarqué que notre mairie était vraiment à jour concernant le classement des archives et a remarqué le travail énorme qu'effectuait Mme Nelly Desaphis

### **COMMISSION DE TOURISME DE LA CDCHS**

Tous les projets en cours seront réalisés.

Réalisation d'une halte équestre : les devis ainsi que les budgets sont à l'étude. Ces travaux ne coûteront absolument rien à la commune, tout est pris en charge par la C D C H S.  
Fin d'aménagement de l'aire de loisirs en 2008/2009.

En ce qui concerne l'installation de l'aire de loisirs, il est apparu, lors d'une dernière inspection, qu'une balançoire avait disparu et que des frelons ou abeilles seraient très présents vers les jeux.

### **REMBOURSEMENT ASSURANCE POUR LE STANDARD TÉLÉPHONIQUE**

Monsieur Le Maire rappelle la délibération du 27 juin dernier par laquelle il avait demandé à GROUPAMA de revoir sa position quant au montant dérisoire du remboursement proposé.

Le montant révisé de l'indemnisation est de 1 106,30 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- accepte cette somme,
- décide l'imputation au compte 7788.

### **VOTE ET VIREMENT DE CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES N° 1**

Mr le Maire expose à l'assemblée que, les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2008 ayant été insuffisants (achat standard téléphonique), il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires suivants :

| DÉSIGNATION DES ARTICLES |                     | CRÉDITS SUPPLÉMENTAIRES<br>À VOTER |          |
|--------------------------|---------------------|------------------------------------|----------|
| N°                       | INTITULÉ            | DÉPENSES                           | RECETTES |
| 2315-028                 | Aménagement village | - 1 100,00 €                       |          |
| 2188-112                 | Achat divers        | 1 100,00 €                         |          |
|                          |                     |                                    |          |
|                          | TOTAL               | 0,00 €                             |          |

Monsieur le Maire invite le Conseil à voter ces crédits. Le Conseil, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

### CANICULE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, désigne les 4 référents suivants :

- Madame Carmen MARC 05 46 93 43 84
- Monsieur Joël ARNAUD 06 81 73 81 30
- Monsieur Jean-Paul VELEZ 06 50 46 57 62
- Madame Marie-Georges de SAMIE 06 16 17 56 66

### TRANSMISSION DES PROCÈS-VERBAUX

Dans un souci d'économie (de temps et de papier), les prochains procès-verbaux seront adressés aux conseillers municipaux par Internet. Cette proposition est approuvée à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures.

Signatures :

J. TISSANDIER

J. ARNAUD

P. DESTRIEUX

S. ARCHAMBAUD

JM BOYER

A. CLÉMOT

E. GUÉLIN

C. MARC

S. MAZUREAU

MG de SAMIE

JP VELEZ